

# ASSURER SA MISSION SANTÉ SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL DU CSE



INTER & INTRA

**5 JOURS (35H) ▶ PRÉREQUIS : AVOIR SUIVI LA FORMATION "CONNAÎTRE LE FONCTIONNEMENT ET LES ATTRIBUTIONS DU CSE" ▶ PUBLIC : REPRÉSENTANT DU PERSONNEL - 1ER MANDAT**



## OBJECTIFS

- Exercer les missions du CSE relatives à la Santé, à la Sécurité et aux Conditions de Travail
- Faire appliquer les obligations de l'employeur
- S'initier à l'analyse du travail
- Acquérir les méthodes de travail
- Distinguer l'articulation entre prévention et réparation
- Appréhender les situations de Risques Psycho Sociaux
- Coopérer avec les personnes ressources



## PROGRAMME

### Connaître et comprendre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail

- Missions et attributions du CSE en matière de SSCT
- Cadre législatif et réglementaire de la santé au travail

### Maîtriser l'organisation et les moyens du CSE en matière SSCT

- Articulation entre les instances et acteurs qui ont des missions SSCT
- Outils et cadres d'action de l'instance

### S'initier à l'analyse du travail

- Notions théoriques
- Effets de l'organisation et des conditions de travail sur la santé
- Facteurs de risques physiques, environnementaux et organisationnels : distinction et description

### Inscrire l'action du CSE dans la démarche de prévention des risques professionnels

- Définition des risques professionnels et identification des familles
- Le diagnostic SSCT de l'entreprise
- Les acteurs de la prévention présents dans et hors de l'entreprise
- Démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels

### Porter une action d'amélioration des conditions de travail

- Conduire une action portant sur l'amélioration des conditions de travail en fonction de l'organisation du CSE, des domaines de consultation et de l'architecture des instances
- Les réunions
- Les lois et les réglementations qui légitiment les actions de l'instance en matière SSCT

### ▶ Modalités & méthodes pédagogiques

- Locaux adaptés au groupe
- Des ateliers de réflexions collectifs et individuels (mise en situation, quiz, QCM...)
- Des échanges et analyses de pratiques entre stagiaires
- Des exposés théoriques
- Des supports pédagogiques remis aux stagiaires

### ▶ Modalités d'inscription

- Délais d'inscription : jusqu'à 72h avant sous réserve de disponibilités

### ▶ Accompagnement

- Dispositif d'accompagnement prévu selon les parcours (analyse des besoins et des contraintes d'entrée, suivi administratif, suivi de la progression pédagogique, bilan intermédiaire, régulation si nécessaire)
- Accompagnement technique et pédagogique sur les modalités distancielles

### ▶ Modalités d'évaluation

- Des exercices pratiques seront réalisés tout au long de la journée pour mesurer les acquis
- Une fiche de satisfaction sera complétée en fin de formation par les stagiaires
- Une évaluation des acquis en fin de stage et une évaluation à 3 mois pour mesurer la mise en application



### ANIMÉE PAR

- Fabrice RAUZIER, Formateur CSE SSCT
- Ou profil équivalent

### COÛT DE LA FORMATION

**Adhérent : 340 € net/jour/stagiaire**  
**Non adhérent : 440 € net/jour/stagiaire**  
Tarifs hors frais annexes et repas

### LIEUX ET DATES 2024

#### Angers

**J1 > Mercredi 14 février**  
**J2 > Mardi 15 février**  
**J3 > Vendredi 16 février**  
**J4 > Lundi 08 avril**  
**J5 > Mardi 09 avril**  
9h-12h30 / 14h-17h30

#### Nantes

**J1 > Lundi 16 septembre**  
**J2 > Mardi 17 septembre**  
**J3 > Mercredi 18 septembre**  
**J4 > Jeudi 21 novembre**  
**J5 > Vendredi 22 novembre**  
9h-12h30 / 14h-17h30

Parking gratuit - Sites desservis par les transports en commun - Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact : Vincent Leprince - Tél : 07 66 44 72 94 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Agréé Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

